

Accompagnement pédagogique  
des bénéficiaires du dispositif  
« Cadres d'avenir pour Mayotte »

**Règlement de la consultation (RC)**

Consultation n°	2025-006-PRE976-SGA
Date limite de remise des plis	25 / 11 / 2025 à 12h00 (heure locale)
Date limite de réception des questions	18/11/2025 à 12h00 (heure locale)
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Préfecture de Mayotte

Représentant : Secrétariat général commun (SGC)  
Adresse : Préfecture de Mayotte  
1, avenue de la préfecture  
Mamoudzou - 97600

## ■ Description de la prestation :

L'accord-cadre porte sur les prestations suivantes : **la préparation à la mobilité, l'accompagnement pédagogique et l'insertion à l'emploi des bénéficiaires du dispositif « Cadres d'avenir pour Mayotte ».**

Le dispositif "Cadres de Mayotte" vise à promouvoir la formation de cadres locaux à travers la sélection de personnes à fort potentiel pour effectuer une formation universitaire à La Réunion ou dans l'Hexagone pour une durée maximale de 5 ans, avec une obligation de revenir exercer une activité professionnelle à Mayotte pendant une durée minimale de 3 ans. Son objectif principal est de former des personnes à fort potentiel sur des secteurs dits en tension de recrutement afin de contribuer au développement du territoire. Par ailleurs, ce programme est aussi pensé pour soutenir ses bénéficiaires durant leurs études afin qu'ils puissent se former sereinement par une sécurisation de leurs parcours, tout en préparant leur insertion professionnelle au sein de leur territoire d'origine.

Code CPV	Libellé CPV
80590000-6	Services d'aide pédagogique
85312300-2	Services d'orientation et de conseil professionnel

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	La préparation à la mobilité, l'accompagnement pédagogique et l'insertion à l'emploi des bénéficiaires du dispositif « Cadres d'avenir pour Mayotte ».
 Acheteur	Préfecture de Mayotte
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum avec maximum
 Structure	3 lots
 Lieu d'exécution	Sur le territoire de Mayotte, à La Réunion et en France hexagonale
 Durée	12 mois
 Nature des prix	Prix forfaitaires et unitaires

## ■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 3 lots :

N° du lot	Intitulé	Objet
Lot 1	<b>Préparation à la mobilité</b>	<i>Le titulaire devra présenter une offre pour la préparation à la mobilité des candidats sélectionnés, telle que décrite à l'article 3.1 du CTPP et en lien avec le titulaire la phase n°2 du marché.</i>
Lot 2	<b>Accompagnement pédagogique</b>	<i>Le titulaire devra présenter une offre en accompagnement pédagogique des bénéficiaires du programme durant leurs études, tel que décrit à l'article 3.2 du CTPP.</i>
Lot 3	<b>Préparation à l'insertion dans l'emploi à Mayotte</b>	<i>Le titulaire devra présenter une offre en accompagnement pédagogique des bénéficiaires du programme durant leurs études, tel que décrit à l'article 3.3 du CTPP.</i>

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Le présent accord-cadre est passé sous la forme d'un appel d'offre ouvert selon les dispositions des articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur sous la référence 2025-006-PREF976-SGA-Mise en œuvre du dispositif « Cadres d'avenir pour Mayotte » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

### ■ Dossier de consultation :

Il est composé du document de consultation des entreprises (DCE), du règlement de consultation (RC) et des annexes tels que décrits à l'article 2.1 du C.C.A.P.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### ■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

## 3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour

un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

**Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

<b>Libellés</b>
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion de plein droit
Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
En cas de cotraitance, l'habilitation du mandataire à engager la(les) société(s) cotraitante(s)
Une lettre de candidature (ou DC1) précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, la nature du groupement ainsi que l'identité de son mandataire
Extrait KBIS datant de moins de 3 mois
Attestations fiscales (validité pour l'année en cours) et sociales à jour (datée de moins de 6 mois lors de l'attribution)

**Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

<b>Libellés</b>
Déclaration du candidat ou formulaire DC2, ou équivalent, dûment rempli et daté ; en cas de candidature groupée, le DC2 est rempli par chaque membre du groupement.
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du personnel et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages, causés par l'exécution des prestations

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur public.

**Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

<b>Libellés</b>
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Tout document permettant de justifier de la capacité technique et professionnelle de l'entreprise (références dans le domaine de la prestation demandée datant de moins de 5 ans, certificats de qualification professionnelle)

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat au titre de la dernière année

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

**Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME)** rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

## ■ Modalités de remise des offres :

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes : chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement et ses annexes financières, complétés et datés ;
- le CCTP signé
- le CCAP signé ;
- le bordereau des prix unitaires (BPU) propre au lot pour lequel le candidat dépose une offre ;
- le cadre de réponse technique.
- Le cadre de réponse techniques .
- Un mémoire technique présentant la manière dont le candidat va exécuter les prestations (mode opératoire, organisation, protocole pour le démarrage des prestations, formation, moyens humains et qualification des personnes, gestion et suivi des commandes, logistique, organisation, SAV, moyens matériels, démarches et certificats relatifs à la politique environnementale de l'entreprise ;
- Un RIB ;

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Préfecture de Mayotte  
Secrétariat Général Commun (SGC)  
Service Achats Budget Finances (SABF)  
Avenue de la Préfecture  
97600 Mamoudzou

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat sera attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

## ■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

### Lot 1 : Préparation à la mobilité

Critère	Descriptif
<b>1. Prix des prestations (50 %)</b>	Le prix sera apprécié à partir du DQE. Formule de calcul : (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 50
<b>2. Valeur technique (50 %) jugée sur la base du cadre de réponse technique</b>	<b>Présentation du candidat, ses références, pertinence des moyens humains affectés au marché (10 points)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité et clarté de la présentation (3 points)</li><li>• Pertinence des moyens humains (7 points)</li></ul> <b>Pertinence de l'approche méthodologique proposée (20 points) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Compréhension de la commande au travers de l'adaptabilité de l'offre au public cible (10 points)</li><li>• Pertinence de la méthodologie proposée (10 points) ;</li></ul> <b>La manière dont le candidat va exécuter les prestations (20 points) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mode opératoire, pertinence de l'organisation, des animations, de la logistique et ds livrables ( 10 points)</li></ul>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Outils mobilisés (5 points)</i></li> <li>• <i>Planning d'exécution (5 points)</i></li> </ul> |
|--|--|

**Lots 2 : Accompagnement pédagogique**

Critère	Descriptif
<b>1. Prix des prestations (50 %)</b>	
Le prix sera apprécié à partir du DQE.	
Formule de calcul : (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 50	
2. Valeur technique (50 %)	
<b>Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations (25 pts)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Compétences ; expériences professionnelles (transmettre curriculum vitae ou tout autre élément permettant d'apprécier les expériences et qualifications professionnelles), leurs rôles et tâches ; références des intervenants principaux affectés à la mission (10) ;</i></li> <li>• <i>Moyens matériels mobilisés (10) ;</i></li> <li>• <i>Expériences antérieures en ingénierie pédagogique, accompagnement des publics étudiants, ou projets similaires (5).</i></li> </ul>
<b>Moyens organisationnels (25 pts)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Qualité de la démarche proposée (outils, planning, organisation, livrables, réunions, coordination avec les partenaires) (10) ;</i></li> <li>• <i>Modalités de suivi et d'évaluation du dispositif d'accompagnement (10)</i></li> <li>• <i>Pertinence du calendrier et adaptation aux contraintes du calendrier universitaire (5) ;</i></li> </ul>

**Lot 3 : Préparation à l'insertion dans l'emploi à Mayotte**

Critère	Descriptif
<b>1. Prix des prestations (50 %)</b>	
Le prix sera apprécié à partir du DQE.	
Formule de calcul : (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 50	
2. Valeur technique (50 %)	
<b>Moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations (20 pts)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Compétences ; expériences professionnelles (transmettre curriculum vitae ou tout autre élément permettant d'apprécier les expériences et qualifications professionnelles), leurs rôles et tâches ; références des intervenants principaux affectés à la mission (10) ;</i></li> <li>• <i>Moyens matériels mobilisés (10) ;</i></li> </ul>
<b>Moyens organisationnels (30 pts)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Modalités organisationnelles d'exécution des prestations d'accompagnement vers l'insertion (10) ;</i></li> <li>• <i>Pertinence de l'offre d'accompagnement (10) ;</i></li> <li>• <i>Modalités de suivi et d'évaluation du dispositif d'accompagnement (10).</i></li> </ul>

■ **Méthode de notation :**

*Pour le critère de la valeur technique, les sous-critères notés de la manière suivante :*

Satisfaisant : 100% la note  
Acceptable : 75% de la note  
Moyen : 50% de la note  
Insuffisant : 25% de la note  
Très insuffisant : 0% de la note

*Pour le critère prix :*

La note afférente sera déterminée par application de la formule de calcul suivante :

$$\text{Note} = (\text{prix le plus bas/prix de l'offre examinée}) \times 40$$

En cas de discordance mineure constatée dans une offre (erreurs de multiplication, d'addition ou de report) qui seraient constatées dans les pièces financières (BPU/DQE), il pourra être demandé au candidat de confirmer le prix indiqué dans la pièce transmise, et l'inviter à préciser son offre. L'entreprise ne pourra pas indiquer de nouveaux coûts qui seraient supérieurs ou nettement inférieurs au coût qu'elle aurait initialement proposé, en raison du principe d'intangibilité de l'offre, sauf en cas d'erreur de calcul ou de report manifeste.

En cas de manquement d'un prix ou de prix mal renseigné ou non conforme (car le candidat n'a pas répondu sur le cadre type qui était imposé, ou il a entendu modifier le cadre type qui était imposé), l'offre du candidat ne pourra être retenue et elle sera jugée irrégulière.

Toutefois, s'il s'agit de vérifier une erreur purement matérielle le pouvoir adjudicateur pourra demander à un candidat, suite à une mauvaise information inscrite par celui-ci, de bien vouloir préciser les montants indiqués et de bien vouloir régulariser son offre en application de l'article R2152-2 du CCP.

En cas de refus ou de manquement, l'offre sera déclarée irrégulière. En effet, cette lacune interdit la formation d'un contrat pour des prestations non tarifées et l'offre se verra frappée d'irrégularité et devra donc être écartée.

Si une offre paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### ■ Attribution du marché :

La note finale de l'offre (sur 100) sera obtenue par addition de l'ensemble des notes attribuées sur chaque critère : **Note = P + VT**

P = prix des prestations

VT = valeur technique

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui aura obtenu la meilleure note. En cas d'égalité entre deux candidats, celui qui aura la meilleure note sur le critère 1 du prix sera classé en meilleure position.

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché public recevra un courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue et doit fournir, dans un délai fixé, les documents énumérés

dans le courrier.

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, dans le cas où le candidat se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut produire dans le délai imparti les documents exigés, sa candidature est déclarée irrecevable.

Dans ce cas, le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Conformément à l'article R.2182.1 du Code de la Commande publique, un délai minimal onze jours sera respecté par la Préfecture de Mayotte entre la date d'envoi des courriers de rejets et la date de signature de l'accord-cadre.

Ce délai sera porté à seize jours si cette notification n'a pas été transmise par voie électronique.

#### ■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

#### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référendum précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référendum contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Mamoudzou  
731 boulevard Younoussa Bamana  
Mamoudzou  
97600  
Courriel : [greffe.ta-mayotte@juradm.fr](mailto:greffe.ta-mayotte@juradm.fr)

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère

personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers** : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression** : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation ou directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles** : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Informations de l'attributaire** : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publique découlant de la réglementation applicable.

**Réutilisation des données** : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

**E Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)